



MERVILLE

ACTUALITES

N° 150
Mars 2009

Une politique jeunesse dynamique

Avancée des travaux
de la crèche

Vacances à la neige

Les ateliers
parents/enfants



Le Carnaval de l'APEM

(en page 16)



**Jeux de société
au SIVU Rivage**

(en page 10)

Numéros utiles

SAMU 15

Centre antipoisons 15

Pompiers 18

Police 17

Sapeurs-pompiers de Grenade 05 61 82 66 00

Gendarmerie de Grenade 05 62 79 93 70

Urgence/Dépannage GDF 05 61 35 98 32

Urgence/Dépannage EDF 08 10 33 30 81

LA POSTE 05 34 52 95 21

M. le Curé 05 61 82 61 35

Bibliothèque

(M^{me} Marie-Pierre DUNAS) 05 61 85 67 45

Directeur école élémentaire 05 34 52 80 30

Directeur école maternelle 05 34 52 90 53

Cantine 05 34 52 80 32

Crèche 05 61 85 19 89

MAIRIE de Merville 05 62 13 41 00

Permanence Adjoint

En cas d'urgence le week-end
vous pouvez appeler au 06 85 55 66 22

SIVU RIVAGE

Service Emploi Merville 05 62 13 40 94

Service social 05 62 13 40 95

Service Enfance & Jeunesse :

Directeur : Nicolas LAMOUR

• **Centre de Loisirs : 05 34 52 80 33**

- **Enfance :** Virginie REVEL

(merville.enfance@yahoo.fr)

- **Animation Sport :** Marc Soula

(merville.sports_animation@yahoo.fr)

• **Jeunesse**

(Espace Jouvion) : 05-62-13-40-96

Permanences le lundi de 16h00 à 18h30

(hors vacances scolaires)

Céline PUJOL (merville.jeunesse@yahoo.fr)

Police municipale

(M. Jean-Pierre MALLET) 05 62 13 41 16

Coordonnateur de la Vie Associative

(M^{lle} Pascale RAMPAZZO) 05 34 52 98 10

Agent de Vie Quotidienne

(M^{me} Josiane JAMANS) 05 62 13 05 10

Déchetterie

de CORNEBARRIEU 05 61 85 89 73

Fermé jeudi et jours fériés

Déchetterie de GRENADE 05 61 82 90 15

Fermé mardi et jours fériés

Caisse d'Allocation Familiale 05 61 99 77 00

Assistant social

• Sur rendez-vous à Grenade 05 61 71 03 50

• Centre médico-social à Blagnac

ADMR de Grenade 05 61 82 81 12

O.D.A.H. de la Communauté de Communes

M. ALEDO 05 62 27 51 50

Communauté de communes 05 61 82 63 74

Office de Tourisme 05 61 82 93 85

Courrier de la Garonne 05 62 72 37 23

Adresse internet :

mairiemerville31@wanadoo.fr

Bulletin municipal :

ccas.mairiemerville31@orange.fr

Edito

Disparition de 918 habitants à Merville !

L'Etat vient de supprimer 918 habitants de notre commune, en prenant en compte la population du recensement de janvier 2006 et en méprisant totalement la population constatée lors de notre recensement complémentaire d'octobre 2006.

Cette décision incluse dans la loi de finances 2009 permet à l'Etat d'économiser 52 546 euros sur le dos des contribuables de la commune de Merville.

				Attribué	Attendu normalement	Perte
	2006	2007	2008	2009	2009	2009 2008
Population DGF* (en habitants)	3 768	4 686	4 686	3 768	4 686	918
Taux de croissance en %		1,2847	1,0145	-9,0876	1,02	
Dotation forfaitaire notifiée (en €)	364 733	467 180	473 918	430 850	483 496	52 546

*DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation Globale de Fonctionnement (DGF), n'est pas un cadeau fait par l'Etat aux collectivités, c'est la compensation des charges assurées par la commune pour assurer les missions de l'Etat :

- scolarisation des enfants dans le cadre de la scolarité obligatoire,
- gestion de l'état civil, cartes grises, cartes d'identité, passeports,
- organisation des élections,
- permis de construire,
- maintien de l'ordre public,.....

Dans le même temps, on nous annonce la suppression de la taxe professionnelle pour 2010, qui est la ressource essentielle de la communauté de communes, sans information concernant sa compensation.

Il faut savoir qu'actuellement à Merville, il y a près de 3 millions d'euros de travaux (giratoires de la route de Larra et de la route de Daux, urbanisation de la route de Guinot, construction de la crèche, construction de la salle Joseph BON,.....). Tous ces travaux générateurs d'emploi, sont financés par la fiscalité, qu'elle provienne de la taxe professionnelle ou des taxes ménages (habitation, foncier bâti ou non bâti) payées par les contribuables à la commune au Conseil Général ou à la communauté de communes.

Où est la cohérence lorsque l'Etat demande aux collectivités d'accroître leurs investissements pour combattre la crise et maintenir l'emploi, et dans le même temps, réduit ses capacités à investir ? ■

Fernand BENTANAX
Maire de Merville

ÉTAT CIVIL

Naissances

FOTIADIS Konstantinos le 14/01

ARCAZ Eléana le 15/01

BERGANS Eva le 21/01

RENAUD Titouan le 28/01

DUBOURDIEU Marina le 08/02

BROCKE Lenny le 09/02

Décès

BONNET Georges le 19/01

à l'âge de 72 ans

MONTEGUT Colette le 14/01

à l'âge de 58 ans ■

Suppression de la **taxe professionnelle**



Paris, le 6 février 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suppression de la taxe professionnelle : les associations d'élus demandent une réforme globale de la fiscalité locale

Lors de son intervention télévisée du 5 février, le Président de la République a annoncé la suppression de la taxe professionnelle à compter de 2010.

Cette annonce intervient au moment où l'Etat sollicite les collectivités locales pour contribuer, à travers leurs dépenses d'investissement, à la relance de l'économie nationale et où elles doivent faire face à une évolution contrainte de leurs ressources.

La taxe professionnelle est la première ressource fiscale des collectivités notamment pour les intercommunalités levant la taxe professionnelle unique. Elle représente, y compris les dégrèvements, 29 milliards d'euros.

C'est pourquoi les collectivités territoriales demandent à disposer d'une ressource de substitution qui respecte les principes que les associations d'élus ont toujours défendus :

- respect de l'autonomie fiscale,
- maintien du lien fiscal entre entreprises et territoires,
- cohérence d'ensemble des réformes territoriale et fiscale.

Les associations nationales d'élus locaux demandent que le Gouvernement ouvre immédiatement des négociations sur la base des propositions qu'elles ont élaborées conjointement depuis 2006, en faveur d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, permettant aux collectivités territoriales de moins dépendre de l'Etat et de disposer de véritables marges de manœuvre pour exercer leurs responsabilités.



RAPPEL :
La commission communication vous rappelle qu'aucun article ne sera pris en compte **au-delà du 13** de chaque mois

Comité de rédaction:
Commission Communication
Mairie de Merville

Conception graphique
et impression :

MAGENTA
31840 Seilh - 05 61 59 09 09

Agenda

DIMANCHE 1^{er} MARS
Banquet de la chasse
11 h 30 - Salle polyvalente

LUNDI 2 MARS
Réunion
Arts et Créations
21 heures - Salle des fêtes

VENDREDI 6 MARS
Soirée théâtre
organisée par
le Foyer Rural
20 h 30 - Salle polyvalente

SAMEDI 7 MARS
Loto du comité
des fêtes
21 heures - Salle polyvalente

SAMEDI 14 MARS
Match de basket
18 h 30 - Merville/Vacquières
(senior masculin)
20 h 30 - Merville/Fonsorbes
(senior féminine)

Assemblée générale
de l'Autan
et l'Harmattan
17 h 30 - Espace Jouvion

DIMANCHE 15 MARS
Assemblée générale
de Org'anim
10 heures - Salle du 3^e âge

MARDI 17 MARS
Information
agriculteurs
9 h à 12 h - Salle du 3^e âge

JEUDI 19 MARS
Commémoration
du Cessez-le-feu
en Algérie
Monument aux morts

VENDREDI 20 MARS
Apéritif culturel
avec l'Autan et
l'Harmattan
19 heures - Espace Jouvion
Loto des 3 sociétés
21 heures - Salle polyvalente

SAMEDI 21 MARS
Matinée préparation
1^{re} communion
9 h à 12 h - Salle de la mairie

Match de basket
18 h 30 - Merville/Lardenne
(senior masculin)
pour la première place
20 h 30 - Merville/Pointis
(senior féminine)
Salle polyvalente

Concours de pétanque

MERCREDI 25 MARS
Journée Jobs d'été
9 h à 17 h - Espace Jouvion
Jeux de société
14 heures - Espace Jouvion

JEUDI 26 MARS
Mounjetado
interclub 3^e âge
12 heures - Salle polyvalente

SAMEDI 28 MARS
Carnaval des enfants
Village et salle de la mairie
Salle polyvalente

Match de basket
18 h 30 - Merville/Pointis
(senior masculin)
20 h 30 - Merville/Tournefeuille 3
(senior féminine)
Salle polyvalente

TOUS LES MERCREDIS MATIN
Marché de plein vent

Conseil municipal * du 17 décembre 2008

Dans un premier temps, le Conseil Municipal des Enfants présente son projet d'aménagement de la mare du Bois de Bayler (ce projet fera l'objet d'un article dans le prochain numéro de Merville Actualités). Il reçoit le soutien du Conseil Municipal. Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2008.

Aucune modification n'est apportée. Adopté à l'unanimité.

FINANCES

1 - Mandatement des dépenses d'investissement pour le début de l'exercice 2009

Monsieur Bernard TAGNERES demande à l'Assemblée d'autoriser M. le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement votées au budget 2008. Cette opération a pour objectif de permettre la continuité des actions en attendant le vote du budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement votées en 2008, dans l'attente du vote du budget primitif 2009.

2 - Signature de la promesse d'acquisition de la salle associative Joseph BON.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la construction des logements de l'opération Joseph BON, il convient d'acquiescer à terme la salle associative auprès de la société Promologis. Cette acquisition se fait au prix de 594 000 € TTC.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la promesse d'acquisition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la salle associative Joseph BON pour un montant de 594 000 € TTC.

- Autorise M. le Maire à signer la promesse d'acquisition et tous les actes afférents à cette opération.

3 - Demande de subvention en édilité au Conseil Général pour l'acquisition de la salle associative Joseph BON.

Dans le cadre de cette acquisition, Monsieur le Maire informe que le

Conseil Général peut être sollicité pour cette acquisition, à hauteur si possible de 60 % du montant des travaux hors taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de la salle associative Joseph BON pour un montant de 496 655,52 € HT, soit 594 000 € TTC.

- Sollicite le Conseil Général pour une subvention à hauteur de 60 % du montant hors taxe des travaux.

ENFANCE JEUNESSE

4 - Changement des statuts du SIVU Rivage : abandon de la compétence Enfance Jeunesse.

Monsieur Guy GENDRE informe l'Assemblée que par délibération du 18 novembre 2008, le Conseil Syndical du SIVU Rivage a décidé de modifier ses statuts.

En effet, les communes membres ont souhaité abandonner l'organisation des actions de coordination en direction de la jeunesse et les réintégrer dans les compétences de chaque commune. Cette décision a eu pour effet de modifier l'article 2 des statuts et d'entraîner le retrait du SIVU du Syndicat Mixte de la Forêt de Bouconne. L'article 2 des statuts du SIVU Rivage devient donc :

« Le Syndicat a pour objet de mettre en place des actions de prévention, notamment en matière de :

- Surendettement des ménages,
- Isolement des personnes,
- Mise en place d'actions et de lieux créateurs de lien social,
- Mise en place d'actions d'aide à la recherche d'emploi et d'actions à la recherche d'autonomie ».

De même, l'article 6 est modifié de la manière suivante :

« Les membres du Conseil du Syndicat sont élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée dans le Conseil par trois délégués et trois suppléants afin de pourvoir au remplacement d'un délégué empêché (article 5217-7 du CGCT) ».

Il convient donc d'approuver le changement des statuts du SIVU Rivage tels que décrits ci-dessus et joints en annexe et de désigner 2 délégués suppléants supplémentaires au Conseil Syndical. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux statuts du SIVU Rivage tels que joints en annexe.

- Désigne Cécile LABORDE et Julien COLTRO en tant que délégués suppléants supplémentaires au Conseil Syndical.

5 - Adhésion au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Forêt de Bouconne

Suite à la décision du SIVU Rivage de se retirer du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne, Monsieur Guy GENDRE propose à l'Assemblée l'adhésion de la commune de Merville au Syndicat pour la compétence optionnelle suivante :

« L'étude, la réalisation et l'exploitation d'un équipement polyvalent destiné à l'accueil et aux activités des enfants en Centre de Loisirs ainsi que toute activité pouvant être organisée au sein de cette structure. »

Le Conseil Municipal :

- Décide de demander l'adhésion de la commune de Merville au Syndicat Mixte de Bouconne

- Demande que cette adhésion soit prise en compte aussitôt que possible lorsque le SIVU Rivage sera retiré du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne, l'arrêté de la Préfecture de Haute-Garonne, en date du 18 novembre 2008, arrêtant ce retrait au 31 décembre 2008.

6 - Signature d'une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de la Forêt de Bouconne.

Monsieur Guy GENDRE informe l'Assemblée que le SIVU Rivage ne sera plus membre du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adhésion des trois communes membres du SIVU ne sera effective qu'après une procédure administrative qui durera au-delà du 1^{er} janvier 2009. Afin de pouvoir continuer à accueillir les enfants des trois communes, il est indispensable de passer une convention avec le Syndicat Mixte.

Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2009 et expirera dès que la procédure d'adhésion de la commune au Syndicat Mixte sera effective.

M. le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention telle que jointe en annexe.

M. BEN ISMAÏL souhaite connaître l'intérêt d'adhérer à ce Syndicat. M. le Maire lui explique qu'il apporte une structure d'accueil de loisirs pour les 11-15 ans qui

n'existe pas à Merville. M. Guy GENDRE ajoute que peu d'enfants de Merville vont dans cette structure et que la communication sur les prestations proposées est à développer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention à passer avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne pour l'accueil des enfants de la commune au Centre de Loisirs de Bouconne ;

- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

7 - Reprise de la location du minibus par la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transférer à la commune le contrat de location du véhicule Renault Trafic dont le SIVU Rivage est actuellement titulaire. En effet, le SIVU Rivage abandonnant la compétence Jeunesse, la commune compte reprendre et développer certaines actions dans ce domaine. Un moyen de transport de petits groupes de personnes est donc nécessaire et sera mutualisé avec le Centre de Loisirs.

La location représente un coût de 401,02 € TTC par mois et se conclut sur une durée de 60 mois. Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'Assemblée sur cette proposition.

M^{me} Patricia NAVERI demande si ce véhicule pourra être loué aux associations afin de le rentabiliser. M. Guy GENDRE explique qu'il sera déjà en utilisation partagée avec le CCAS, le SIVU, le Groupe Scolaire pour les transports piscine et le Service Enfance Jeunesse et qu'il sera donc certainement peu disponible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions :

- Approuve le transfert du contrat de location du véhicule Renault Trafic du SIVU Rivage à la commune pour un montant de 401,02 € TTC par mois et pour une durée de 60 mois ;

- Autorise M. le Maire à signer le contrat de transfert et tous actes afférents à cette location.

URBANISME ASSAINISSEMENT

8 - Adoption du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Madame Patricia POUTREL rappelle à l'Assemblée les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été

élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet.

Elle explique que suite à une réunion avec les services du contrôle de légalité de la Préfecture de Haute-Garonne, il s'avère nécessaire de faire des modifications, notamment au niveau du rapport de présentation: développer l'argumentaire sur la protection de la ZNIEFF et de la Zone Natura 2000 et développer les éléments de conformité du document avec le SCOT du Nord Toulousain. Il convient également de maintenir la surface de 2500 m² pour l'installation d'un assainissement autonome et de porter le COS à 0,4 dans la zone UB.

M. Bernard TAGNERES souhaite connaître l'augmentation de population entraînée par l'augmentation du COS. M. le Maire répond que cela représente environ 100 habitants supplémentaires, étant donné le peu de surfaces restant à urbaniser dans la zone UB.

M. le Maire ajoute que la Loi SRU fait obligation aux communes de densifier afin de préserver des espaces naturels. M. Roger MARTY pense qu'il faut organiser le développement des communes et ne pas trop concentrer l'habitat, les communes n'ont jusqu'à présent pas eu le courage de limiter leur expansion. Il ajoute que l'on sait parfois être désobéissant et regrette qu'on obtienne aux demandes de la Préfecture. M. le Maire lui répond qu'il veut bien « désobéir » mais que le document ne sera pas accepté en l'état par la Préfecture et que cela entraînera une nouvelle perte de temps. Suite à ces modifications, M^{me} POUTREL ajoute qu'en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit Code, le document doit être « arrêté » par délibération du Conseil Municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 voix contre:

- Tire le bilan de la concertation qui s'est déroulée en plusieurs étapes depuis 2005 et a revêtu la forme suivante:
- Exposition des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du 11 juillet au 30 septembre 2005,

- Recueil des observations émises lors de cette exposition, au nombre de 18, et entretiens individuels avec M. le Maire et les particuliers ayant émis ces observations,
- Articles dans le bulletin municipal,
- 92 courriers adressés à M. le Maire,
- 102 entretiens individuels avec M. le Maire, l'Adjoint délégué à l'Urbanisme ou des techniciens,
- Réunion d'information et de consultation le 2 octobre 2008 avec les concessionnaires et les personnes publiques associées,

Il ressort de cette concertation plusieurs éléments:

- la volonté des habitants de voir aboutir rapidement le projet lancé depuis 2002,
- les principaux sujets abordés par les habitants ont été le cadre de vie, l'évolution démographique, le besoin de nouveaux logements, la préservation des activités agricoles,
- une forte demande de constructibilité de parcelles pour des projets qui ne s'inscrivent pas toujours dans les principes de développement maîtrisé promu dans la Loi SRU,
- les entretiens ont permis à certains de comprendre l'importance du PLU et de projeter leur demande particulière dans le projet global,
- malgré les moyens employés, il est important de noter des difficultés de compréhension du document. Les habitants ont eu du mal à différencier ce qui relève du PLU de ce qui relève de réglementations ou de procédures différentes. Cela s'est particulièrement senti dans les courriers de retour sur le document du PADD dans lesquels les habitants exprimaient des souhaits qui ne rentraient pas dans les domaines de compétences du PLU.

L'ensemble des remarques et sollicitations a été étudié. Certaines ont été reprises pour l'élaboration du document.

- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Merville tel qu'il est annexé à la présente,

- Précise que le Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis: à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés, aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

9 - Choix de l'entreprise pour la réhabilitation du poste de refoulement de la Côte Rouge.

Madame Patricia POUTREL informe l'Assemblée qu'un appel d'offres a été lancé au mois de septembre 2008 pour les travaux de réhabilitation du poste de refoulement de la Côte Rouge. Après analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres, réunie dans sa séance du 28 octobre 2008, a décidé de retenir le groupement solidaire d'entreprises SOGATRAP - INEO pour un montant total de travaux de 44 720 € HT (53 485,12 € TTC). M^{me} Patricia POUTREL rappelle à l'Assemblée que ces travaux ont été inscrits sur le programme départemental d'assainissement 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le choix du groupement solidaire d'entreprises SOGATRAP - INEO pour les travaux de réhabilitation du poste de refoulement de la Côte Rouge pour un montant de 44 720 € HT (53 485,12 € TTC).
- Autorise M. le Maire à signer le marché correspondant et tout document afférent.

AMÉNAGEMENT TRAVAUX

10 - S.D.E.H.G. - Travaux de mise en souterrain du câble d'éclairage public reliant deux candélabres Place du 11 novembre 1918.

Monsieur Jean-François HACHE informe l'Assemblée que dans le cadre de ses compétences statutaires, le SDEHG a étudié les travaux suivants:

- Fourniture et pose d'un comptage et d'une commande d'éclairage public, à placer au niveau de l'Eglise, afin de reprendre l'éclairage public du parking et du terrain de pétanque,
- Mise en souterrain du câble aérien reliant les candélabres n° 103 et 480,
- Avant la mise en service du comptage réalisée par les services d'ErDF, la Mairie devra choisir un fournisseur d'électricité et déterminer avec lui la puissance exacte à souscrire pour le contrat d'abonnement d'éclairage public correspondant.

- Le coût total de ce projet est estimé à 4 901 €. M. le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant

à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 420 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 1 420 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget supplémentaire 2008.

RESSOURCES HUMAINES

1 - Création d'un poste d'animateur territorial.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la réussite au concours d'animateur territorial d'un agent de la commune, il convient de créer un poste d'animateur territorial à temps plein. M. le Maire sollicite l'accord de l'Assemblée pour cette création de poste.

Madame Patricia NAVERI demande si la commune est dans l'obligation de créer les postes quand il y a réussite à des concours. M. le Maire lui répond que non mais que sa politique en la matière est d'encourager la formation professionnelle, la promotion sociale et le déroulement des carrières. M^{me} Geneviève PONDICQ explique que dans la Fonction Publique d'Etat, les créations de postes ne sont pas automatiques et que les agents réussissant des concours sont parfois obligés de chercher une nomination dans d'autres structures. M. Guy GENDRE lui répond que les mécanismes sont différents dans la Fonction Publique Territoriale et que la politique de cette Municipalité depuis de nombreuses années est d'encourager le personnel à passer des concours et des examens afin de faciliter l'ascension professionnelle. M^{mes} Maïté TRECCANI et Patricia POUTREL estiment que cette politique est importante et qu'il faut continuer d'encourager les promotions qui constituent également un élément de motivation et d'investissement pour les agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 1 voix contre:

- Approuve la création d'un poste d'animateur territorial à temps plein. ■

* Le compte rendu du Conseil Municipal transmis à la Préfecture est consultable en mairie.

URBANISME

Où en est le **PLU**? (Plan Local d'Urbanisme)

En fin d'année 2008, le conseil municipal a approuvé le projet de PLU que nous avons transmis pour avis aux différents services de l'Etat.

Ce document est le résultat d'une longue réflexion de la part des élus, de la prise en considération de diverses demandes particulières de la population et de multiples consultations auprès des différents acteurs

concernés (Préfet: DIREN, DDAS, Bâtiments de France, DIRE..., Conseil Régional, Conseil Général, SMEAT, SCOT Nord Toulousain, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie). Il tient compte, dans la mesure du possible, du plus grand nombre d'avis, avec pour principale contrainte l'intérêt général.

Ce document prépare l'avenir et apportera des réponses claires à chacun d'entre nous.

Au terme de la consultation auprès de tous les services associés, les administrés auront à leur tour l'occasion, pour certains, de réitérer leurs demandes personnelles, pour d'autres, d'émettre leurs commentaires auprès du commissaire enquêteur qui sera nommé

prochainement par le tribunal administratif.

Nous vous communiquerons dès que possible les dates de l'enquête publique, en attendant vous pouvez consulter le projet de PLU en mairie. ■

Patricia POUTREL

Maire Adjointe
chargée de l'Urbanisme
et de l'Assainissement

Travaux du **giratoire route de Daux**

Un nouveau giratoire pour sécuriser le carrefour Route de Daux, Chemin de Lartigues, Chemin du Juge et Allée du Puymorens.



Les travaux ont commencé le 12 janvier par le renforcement du réseau d'eau potable et se sont poursuivis par la mise en place du réseau pluvial à partir du 23 février pour une durée d'un mois. A partir du 23 mars commenceront les travaux d'enfouissement des lignes

EDF et France Telecom. La fin de ces travaux est prévue pour le 30 avril.

Parallèlement les travaux de voirie débiteront sur la partie du giratoire se trouvant hors circulation et hors chantier d'enfouissement des « réseaux secs » pour se terminer en juin 2009. ■



Du nouveau pour le relais associatif

Le Relais Associatif est le lien entre la municipalité et les associations. Il est une aide précieuse pour les associations mervilloises mais également pour les habitants de la commune. Il permet de faciliter et de favoriser les rencontres entre les associations et les nouveaux habitants et d'être un trait d'union avec les élus. Il aide ainsi le tissu associatif dans ses démarches dans l'organisation des manifestations afin d'offrir aux habitants un véritable lieu de rencontre et d'animation.

Les missions du relais associatif :

- Réservations des salles pour les associations ou les particuliers,
- Aide à la réalisation de tracts, affiches, courriers,
- Prêt de matériel,
- Suivi administratif,
- Mise en place de conventions entre la mairie et les associations,
- Organisation des manifestations officielles et événementielles municipales (ex : forum des associations...).

Après avoir coordonné et animé le service jeunesse



pour Merville puis pour les 3 communes du SIVU RIVAGE, Pascale RAMPAZZO réintègre l'effectif de la commune et gère désormais le relais associatif. Elle remplace Marc SOULA depuis le mois de janvier 2009, qui a intégré le service enfance-jeunesse de la commune.

N'hésitez pas à contacter Pascale :
Tél. : 05 34 52 98 10
ou 06 75 00 89 99
Permanence le mardi de 14 h à 18 h 30 et le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00



CENTRE DE LOISIRS

Des vacances à la neige



Le moins que l'on puisse dire c'est que la neige aura été au rendez-vous pour notre séjour à Estarvielle. Malgré quelques modifications d'emploi du temps, les enfants auront pu skier et profiter d'une balade en traîneau à chiens. Les fortes chutes de neige auront également été l'occasion de relever des empreintes et de construire une station météo.

Pendant ce temps, la cour du Centre de Loisirs s'est transformée en un immense circuit pour kartings et vélos. Là non plus, le mauvais temps n'a pas

empêché les activités et la découverte : certains ont pu redécouvrir notre village au travers d'un rallye photo alors que d'autres sont partis visiter le Musée Paul DUPUY à Toulouse.

Dès la rentrée, de nouveaux projets prendront le relais avec notamment les sorties sportives du mercredi matin. Au programme ce mois-ci, de l'escalade le mercredi 11, une sortie à la patinoire le 18 et une initiation aux sports de quilles le 25 mars. Le 25 toujours, les plus petits pourront découvrir « les aventures de Paillasson le hérisson » au

Théâtre de la Violette à Toulouse.

L'Espace Jeunes rouvrira également ses portes dès la rentrée avec la poursuite du Projet Graff' et l'objectif de construire le séjour itinérant du mois de Juillet. Nathalie viendra épauler Céline et Julien pour mener à bien de nouveaux projets et animer de nouvelles activités. D'autres rendez-vous importants s'annoncent également pour les prochains mois :

- **Un stage Roller, Tir à l'arc et Escalade** durant les vacances d'avril,
- **Le séjour à St Bât** du 6 au 18 juillet (Rafting,

Kayak, Spéléo...) pour les 8-12 ans,

- **Le séjour itinérant** du 20 au 26 juillet pour les 12-17 ans,
- **Le séjour au Camping des Lacs** du 22 au 28 août (Pêche et équitation) pour les 5-10 ans.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter l'équipe de direction du Service Enfance & Jeunesse au Centre de Loisirs (05 34 52 80 33) ou au bureau du Secteur Jeunesse (Espace Jouvion, permanence tous les lundis soirs de 16 h 00 à 18 h 30 05 62 13 40 96).



La tempête : entre dégâts et solidarité



Des tuiles cassées, éparpillées sur les trottoirs, des arbres arrachés, des candélabres abîmés, des lignes électriques et téléphoniques coupées... Samedi 24 janvier, les « séquelles » de la tempête étaient encore très visibles dans notre commune. Si la tempête n'a fait aucune victime dans le département de la Haute-Garonne, la violence des vents (150 km/heure) a laissé énormément de traces privant d'électricité et d'eau beaucoup de foyers mervillois pendant plusieurs heures et même plusieurs jours.

L'entraide et la solidarité entre Mervillois se sont vérifiées les heures et les jours qui ont suivi permettant de compléter les différents dispositifs mis en place (secours, ERDF...). Qu'ils soient employés municipaux, élus ou particuliers, ils se sont mobilisés afin de faire face à l'urgence. Ainsi les voies principales ont rapidement été dégagées même si de nombreux troncs d'arbres ont jonché les routes. Un point d'accueil a même été assuré pendant tout le week-end afin d'informer la population.

Malgré tous les efforts déployés par les techniciens d'ERDF, quelques foyers ont été privés d'électricité pendant presque une semaine.

Le soutien et l'action des intervenants pendant tout le week-end, ainsi que le travail effectué la semaine suivante (déblaiement des routes, réparation des toitures...), ont permis d'être rapidement efficace. Cette aide précieuse, dès les premières heures, a donc permis de retrouver une situation quasi-normale ! Preuve en est que la solidarité fonctionne toujours... ■



Le Directeur

Monsieur le Maire,

“La tempête du samedi 24 janvier dans la région Sud Ouest a engendré des dégâts considérables sur le réseau électrique, privant d'électricité au plus fort de la crise plus de 150 000 foyers dans le département de la Haute Garonne.

Nous avons mobilisé dès les premières heures nos équipes d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et déployé des moyens humains et techniques exceptionnels pour rétablir au plus vite en électricité les points sensibles et les installations stratégiques, tels que les maisons de soins et de santé, les maisons de retraite et foyers de personnes âgées, les stations de traitement des eaux, les stations de pompage...

...Votre aide, ainsi que l'appui de la Préfecture, de l'armée, du Conseil Général et des pompiers nous ont permis d'accélérer le diagnostic de l'état du réseau et de détecter plus rapidement les clients privés d'électricité. Je tiens à vous remercier de votre disponibilité et de votre compréhension et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.”

Bernard LAGARDE

Direction Territoriale Garonne et Tarn
22, boulevard de la Marquette - 31003 Toulouse Cedex
Tél. 05 61 29 90 02 - Fax 05 81 23 95 92

Le Labyrinthe de Merville

Tempête Klaus, désolation au Labyrinthe de Merville

Le 24 janvier dernier, le vent a soufflé à plus de 150 km/h dans la région toulousaine, laissant derrière lui un bilan dramatique. Le Labyrinthe de Merville compte des dégâts majeurs. Les conséquences de la tempête inquiètent les propriétaires des lieux qui s'interrogent sur la possibilité d'ouverture de la saison ce printemps.

Classé Monument Historiques et labélisé “Jardin remarquable”, le Labyrinthe de Merville est une véritable curiosité en Europe. Il s'habille de thèmes ludiques, et propose aux visiteurs un véritable moment d'exploration au cœur des hautes allées de buis, à l'ombre des chênes centenaires. Six kilomètres de parcours, de chemins secrets, d'impasses mystérieuses ont fait la joie de près de 190 000 visiteurs depuis quatre ans.



Aujourd'hui, le bilan est lourd pour le domaine: plus de 30 gros chênes sont tombés, détruisant des allées de buis bicentennaires, et des décors. Les grilles et les portes d'eau sont sérieusement endommagées, palissades en bois et cabane de la forêt détruites... La famille, leurs proches et leurs amis se mobilisent pour que le majestueux Labyrinthe retrouve « bonne figure » le plus rapidement possible.

Selon Météo France, la tempête a frappé plus fort en intensité que celle de décembre 1999 dans le Nord et l'Ouest de la France. Elle n'a jamais causé de telles dégradations dans le Labyrinthe du Château de Merville.

Pharmacies de garde*

MARS	
Dim. 1	SARTHE - Aussonne 306, av. de la République 05 61 85 00 12
Dim. 8	VERT - Cornebarrieu Avenue Latécoère 05 61 85 24 08
Dim. 15	BERNON-FERRER Grenade 23, rue Gambetta 05 61 82 61 23
Dim. 22	COMBES - Merville 11, rue Emile Pouillon 05 61 85 00 52
Dim. 29	LE MORTIER DE JADE Beauzelle 49, rue de la République 05 61 59 72 60

A partir de 20 h jusqu'à 8 h, se rendre à :

La pharmacie de nuit

76, allées Jean Jaurès
TOULOUSE

Tél. : 05 61 62 38 05

* Sous réserve de modifications de dernière minute.

MÉDICAL

Transfert cabinet du kiné

M. Laurent CAYRE, en association avec **M^{lle} Cécile PSENT**, vous informe du transfert de son cabinet de kiné au 38, chemin de Mijane à Merville dans le centre médical.

Nouveaux horaires :
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h sur rendez-vous.

Tél. : 05 61 85 47 30
Massage californien (bien être). ■



Bibliothèque municipale

✖ Les nouveautés

La célibataire :
Moi, Nojoud, 10 ans, divorcée :
6 milliards d'Autres :
La crise, et après ? :
Manuel de manipulation :
La conspiration du Temple :
La pluie, avant qu'elle tombe :
Maisons d'hôtes de charme :
Le divorce français :
Barack Obama, la victoire historique :
En bas, les nuages :
La fille du Cardinal (3 tomes)
La revanche :
Ne vous résignez jamais :
Shoe addicts :
Les Gens :
Le roi de Kahel (Prix Renaudot 2008) :
Le jardin des secrets :
Et après :
La gifle (Ma vie de femme battue) :
Si tu m'abandonnes :
Les contes de Beedle le Barde :
Musicophilia (La musique, le cerveau et nous) :
Jumelles séparées :
Mother India :
Loup :
Fascination T1 :
Tentation T2 :
Hésitation T3 :
Révélation T4 :

Carrie ADAMS
Nojoud ALI
Yann ARTHUS-BERTRAND
Jacques ATTALI
Gilles AZZOPARDI
Steve BERRY
Jonathan COE
COLLECTIF
François De CLOSETS

Steve DOUGHERTY
Marc DUGAIN
Nadine GRELET
John GRISHAM
Gisèle HALIMI
Beth HARBISON
Philippe LABRO

Tierno MONENEMBO
Kate MORTON
Guillaume MUSSO

Sabrina R.
Nora ROBERTS
J.K. ROWLING

Olivier SACKS
Elyse SCHEIN
Manil SURI
Nicolas VANNIER
Stephenie MEYER
Stephenie MEYER
Stephenie MEYER
Stephenie MEYER

✖ Les horaires

- Mercredi : 10 h 30 à 13 h et 16 h à 19 h
- Jeudi : 17 h à 19 h
- Samedi : 10 h 30 à 13 h

Nous vous rappelons que depuis le mois de janvier 2009, la bibliothèque est maintenant aussi ouverte au public le mercredi matin. ■



INFO

Salon Arts et Créations

Réunion d'informations pour les participants le **lundi 2 mars** à 21 h, salle de la mairie.

Si vous souhaitez y participer, contacter :
Pascale au :

05 34 52 98 10 ou **06 75 00 89 99.** ■



SIVU RIVAGE



Le PIJ propose...

Une journée **JOBS D'ÉTÉ**

Mercredi 25 mars

9 heures à 17 heures

Espace JOUVION

Renseignements : 05 62 13 40 94

Offres d'emploi, aide aux CV, lettres de motivation en partenariat avec la Mission Locale et le Comité de Bassin d'Emploi du Nord Toulousain (CBE). ■

Le Centre Social RIVAGE vous informe...

Ateliers parents/enfants

Le 25 février le centre social Sivu Rivage et le centre de loisirs de Merville ont organisé un après-midi jeux de société.

Les enfants, accompagnés de leurs animateurs, ont été accueillis dans les locaux du centre social à l'espace Jouvion pour réaliser une activité avec les familles adhérentes.

Le groupe a confectionné des jeux de bois nécessitant la mise en place d'un atelier bricolage et peinture puis ont partagé un moment de détente et de loisir autour du jeu.

Nicolas (ACCEM), Candice et Audrey (SIVU RIVAGE) souhaitent renouveler cette rencontre une fois par mois et proposent comme prochain rendez-vous : **le mercredi 25 mars à 14h00 à l'espace Jouvion à Merville.**

Si vous avez des enfants de moins de 12 ans et êtes intéressés pour jouer n'hésitez pas à vous inscrire auprès du centre social au : 05 62 13 40 95.

Accidents domestiques

Le centre social et les étudiants de l'école Limayrac organisent une information sur le thème "les accidents domestiques" **mercredi 18 mars à 16h30 à l'espace Jouvion à Merville.** Les familles pourront être sensibilisées sur les gestes à éviter, les réflexes à adopter et être formées aux gestes d'urgence.

Cette journée vous permettra de découvrir ou de vous rappeler les informations utiles pour votre sécurité et celles des enfants. Des intervenants apporteront leurs connaissances et répondront à vos questions. Par ailleurs, des surprises vous attendent !!!

Une inscription au préalable est nécessaire auprès du centre social au : 05 62 13 40 95 (inscription avant le 11 mars). ■

JUSTICE

La Maison de justice et du droit de Tournefeuille

Avec l'appui de la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse, les Maisons de Justice et du Droit, lieux de proximité pour tous les habitants, sont compétentes sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

Elles contribuent au règlement amiable de contentieux et permettent de rapprocher les auteurs de petites infractions et leurs victimes.

Elles proposent également des permanences d'information et d'orientation juridiques gratuites, assurées par des professionnels (avocat, juriste...), permettant à chaque citoyen de mieux connaître ses droits, de les faire valoir ou de l'orienter dans ses démarches.

La Maison de Justice et du Droit de Tournefeuille, dans le cadre de sa compétence territoriale (ouest de l'agglomération) qui englobe votre commune, met à votre disposition les permanences suivantes :

- **SAVIM** (Service d'Aide aux Victimes)
Informations juridiques sur RDV
 - Le lundi matin de 9 h 30 à 12 h 30
 - Le mardi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures
 - Le jeudi matin de 9 h 30 à 12 h 30
 - Le vendredi matin de 9 h 30 à 12 h 30
 - **AVOCAT** - Consultations juridiques sur RDV
 - Le lundi après-midi de 14 h à 17 h
 - Le jeudi après-midi de 14 h à 17 h
 - **MDEJ** (Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes) sur RDV
 - Les 2^e et 4^e mercredis du mois de 9 h à 12 h
 - **ADIL** (Association Départementale d'Information sur le Logement) - sur RDV
 - Le 1^{er} vendredi du mois de 14 h à 17 h
 - **Délégué du Médiateur de la République** (Recours contre les administrations) - Sur RDV
 - Le lundi matin de 9 h à 12 h
 - Le jeudi matin de 9 h à 12 h
 - **Permanences d'information à la médiation familiale**
 - Le 1^{er} vendredi du mois de 9 h à 12 h
- 7, rue Paul Valéry
31170
TOURNEFEUILLE
Quartier de la Paderne
Tél. : 05 61 78 69 18
Fax : 05 61 78 69 38 ■



Un agenda 21

à la Communauté de Communes Save et Garonne



Présentation de l'agenda 21 aux élus de Merville le 14 janvier 2009 dans la salle du Conseil.

Dans sa séance du 10 juillet 2008, le conseil communautaire de Save & Garonne a décidé de lancer une démarche Agenda 21:

- **Agenda** pour ce que l'on doit faire,
- **21** pour le XXI^e siècle.

L'objet de l'Agenda 21 est de nous inscrire dans une démarche de développement durable.

Après un état des lieux complet du territoire de la Communauté des Communes de Save & Garonne et donc après une concertation auprès des acteurs et des habitants de notre collectivité, l'Agenda 21 représentera le projet de développement durable de notre communauté des communes et sera décliné en actions concrètes.

Une présentation de la méthode Agenda 21 est en cours pour tous les conseils municipaux des 13 communes constituant la communauté des communes de Save et Garonne. C'est dans ce cadre que le 14 janvier dernier, Marie-Thérèse TRECCANI, Vice-présidente Développement Durable-Agenda 21 à la Communauté de Communes Save & Garonne, et Cécile CANALE, chargée de

mission Agenda 21 à la Communauté de Communes Save & Garonne, ont expliqué la démarche Agenda 21 aux élus de notre collectivité réunis autour de Monsieur Fernand BENTANAX, Maire de Merville.

Lors de cette même réunion, Monsieur Rémy ANDRE, Président de la Communauté des Communes Save & Garonne a présenté la Communauté de Communes et la volonté de ses élus d'inscrire Save & Garonne dans une démarche de développement durable.

Suite à ces réunions de présentation de la démarche Agenda 21 dans les 13 communes de notre communauté des communes, des élus, un par commune, seront nommés pour constituer le « comité opérationnel » Agenda 21.

Pour Merville, Anne-Marie DURRIS est la conseillère référente qui a été retenue par l'assemblée du Conseil Municipal du 16 janvier 2009.

Des réunions publiques seront organisées prochainement, suivies d'ateliers

thématiques où seront expliqués ce qu'est le Développement Durable, pourquoi un Agenda 21, comment Merville peut s'inscrire dans cette démarche..., nous espérons voir beaucoup de Mervillois se mobiliser pour travailler avec nous sur ce grand projet intercommunal qui nous concerne tous. ■



Marie-Thérèse TRECCANI

Vice-présidente
Développement Durable
Agenda 21 à la Communauté de
Communes Save & Garonne.

Bretx, Daux, Grenade, Larra, Launac, Le Burgaud, Merville, Merville, Montaigut, Ondes, St-Cézer, Saint-Paul, Thil.



8^{ème} Foire aux LIVRES
Dimanche 8 MARS - 9h à 18h
ENTRÉE GRATUITE

Exposition de Jeanine Raynaud
Du 28 Février au 30 Mars 2009

15 exposants - Salle des fêtes
GRENADE SUR GARONNE

Espace Halle et Arts
Office de Tourisme Intercommunal

Mettre nos valeurs en commun est une chance pour tous...

Renseignements à l'OFFICE DU TOURISME
38 rue Victor Hugo - 31330 Grenade sur Garonne
Tél : 05.61.82.93.85
contact@tourisme-grenade.fr





Astuces et idées nouvelles

Quels papiers archiver et combien de temps ?

Pourquoi conserver vos papiers ?

De nombreux papiers doivent être conservés car ils constituent des preuves pour faire valoir certains droits comme par exemple :

- Les bulletins de salaire pour faire valoir nos droits à la retraite. Les justificatifs des revenus ou des dépenses à fournir à l'administration fiscale. Suivant les cas, nous devons garder plus ou moins longtemps ces papiers.

Il faut savoir que la version électronique de vos papiers est un service pratique, différent et complémentaire. Les relevés de compte en ligne ne sont disponibles que quelques mois. Il est indispensable de conserver vos relevés sous forme de « papiers ».

De même pour les impôts, les informations fiscales en ligne, ne remplacent pas l'archivage des justificatifs.

Pour vous faciliter la tâche, voici un tableau qui pourra vous être utile.

Assurance

A archiver :

- Contrat : Jusqu'à résiliation
- Contrat Assurance vie : Toute la vie
- Lettre règlement sinistre : 2 ans
- Lettre résiliation contrat : 2 ans
- Cotisation Assurance vie : 4 ans minimum
- Quittances prime/ cotisation : 2 ans

Banques, CCP

- Carnets de chèques, talon de chèques, lettres de change, relevés de comptes bancaires et postaux, billet à ordre : 10 ans
- Livret de caisse d'épargne : Toute la vie
- Relevé de change : 10 à 30 ans
- Prêt immobilier : 10 ans après expiration
- Prêt à la consommation : 2 ans après expiration
- Mandats et virements (talons) : 2 ans
- Carte bancaire (facturette) : Jusqu'au débit

Famille

- Jugement d'adoption, de divorce/Contrat de mariage/ Livret de famille/Livret militaire / PACS (pacte civil de solidarité) / Reconnaissance d'un enfant naturel / Testament / Documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donations ou legs : Toute la vie
- Union libre : 30 ans
- Pensions alimentaires et justificatifs : 5 ans

Santé

- Carnet de santé, de vaccinations, de groupe sanguin / Dossiers médicaux importants, radios / Dossiers d'accident corporel / Carte d'immatriculation de Sécurité sociale : Toute la vie
- Bordereau de versement des allocations familiales et décomptes de remboursement de la Sécurité Sociale : 30 ans
- Justificatifs de paiements des cotisations de la Sécurité Sociale : 5 ans
- Attestations de paiements des cotisations de la Sécurité Sociale et des allocations : 3 ans
- Ordonnance et justificatifs des frais et honoraires médicaux : 2 ans

Vie professionnelle

- Accident du travail et accusé de réception du dossier de liquidation / Avis de paiements de l'allocation chômage /

Bulletin de paie / Conservation de documents de reconstruction de carrière / Relevés des points de retraite :

- Toute la vie
- Avis d'arrêt de travail, d'accidents de travail / Certificats de travail / Contrats de travail et lettres d'engagement / Doubles et reçus pour solde de tout compte/ lettres de licenciement : 30ans minimum
- en tout cas jusqu'à la retraite
- Indemnités de licenciement : 30 ans
- Avis de paiement de retraite : 5 ans

Habitation

- Titres de propriété : Toute la vie
- Factures des travaux d'artisan : 30 ans
- Compte de copropriété/ Contrat d'assurance de construction/ contrat de travaux effectués par des commerçants/ Correspondances avec les syndicats et les procès verbaux des assemblées générales/Factures des agents immobiliers, entrepreneurs, architectes/ Règlement de copropriété : 10 ans
- Contrat de bail, état des lieux à compter date de départ / Correspondance avec le propriétaire / Quittance de fermage / Quittances de loyer et des justifications des charges / Rentes viagères et ses justificatifs de paiements : 5 ans
- Factures d'eau distribuée par les communes ou la communauté des communes : 4 ans
- Factures d'eau distribuée par une entreprise privée : 2 ans
- Certificat de ramonage : 1 an

Impôts et taxes

- Actes d'acquisition, succession sur biens immobiliers et mobiliers : Toute la vie
- Avertissements du percepteur : 5 ans
- Avertissements, avis de mise en recouvrement impôts et taxes, renseignements donnés à l'administration des finances : 4 ans
- Redevance télé, impôts sur le revenu, taxe professionnelle : avis, documentations, déclarations, justificatifs de paiement : 3 ans
- Taxe foncière et d'habitation avec documents et justificatifs : 1 an

Vie courante

- Diplômes, attestation de stage, formation : ... Toute la vie
- Dossiers scolaires : Fin d'études
- Contrats de prêts de remboursement, reconnaissance de dette civile : 30 ans
- Reconnaissance de dette commerciale : 10 ans
- Factures et preuves de voyages importants, locations saisonnières Factures EDF, GDF : 5 ans
- Contrôle technique, facture achat, vente de véhicule et réparation véhicule : 2 ans
- Factures Téléphone : 1 an
- Factures hôtel, restaurant : 6 mois
- Abonnements journaux, garanties : Durée du contrat
- Factures : achat meubles, appareils ménagers, objets de grande valeurs / factures de leur entretien et réparation : Durée de possession
- Devis : Jusqu'à facturation
- Avis d'achat de valeurs mobilières : Tant que vous êtes propriétaire
- Appareil photos et caméras : Tant que vous l'utilisez



ASSOCIATION RANDONNÉES CULTURE ET LOISIRS MERVILLOIS

Randonnées de mars 2009

Date	Départ	Durée	Destination	Km	Difficulté	Guides	Observations
Mardi 3	13 h 30	3h00	Bouconne (Mondonville)	12	Facile	J. Carrera - S. Epitto	
Jeudi 5	13 h 30	3h00	Encausse	12	Moyen	S. Epitto - G. Bégué	
Samedi 7	13 h 30	3h00	Pelleport	12	Moyen	G. Mothes - M. Santacreu	
Mardi 10	8 h 00	2h30	Lecture + visite culturelle (pastel)		Moyen	R.-M. Ribaut - S. Epitto	Journée
Jeudi 12	13 h 30	3h00	Colomiers Teinturier C. équestre	12	Facile	S. Epitto - A. Grimard	
Mardi 17	13 h 30	4h00	Verdun PR7	14	Facile	A. Grimard - M. Thébault	
Jeudi 19	13 h 30	2h30	Escatalens	10	Moyen	A. et M. Blanc	
Mardi 24	13 h 30	3h00	Saint-Caprais	12	Moyen	A. et M. Blanc	
Jeudi 26	13 h 30	3h00	Bouconne Lasserre	12	Facile	J. Carrera - S. Epitto	
Dimanche 29 Repas des adhérents							
Mardi 31	13 h 30	3h00	Savenès PR2	12,5	Facile	A. Banuls - G. Laurens	

En passant par le Gers, pour la ronde des crèches

Ô lecteur...

Ce matin du jeudi 15 janvier 2009, l'autocar affrété par l'ARCLM démarre de Merville à 8h30.

Cinquante et un passagers regardent la vie de « Silencieux Hiver » dans le brouillard. Nous partons, en route vers la Lomagne; nous goûtons ce calme, loin des villes... On a beau écouter les histoires, les chansons, on pense à ce moment de jeunesse, si près, si loin... à ce moment de Noël, à ce moment si doux, si privilégié de la Crèche...

LA RONDE DES CRECHES, nous sommes en partance pour voir non pas UNE, mais HUIT crèches...

Le brouillard se lève, disparaît et laisse place au patrimoine et aux splendides paysages des collines gersoises.

Le canton de Miradoux s'est mobilisé, Pourquoi ou Pour Quoi??? Huit communes et tous ses Bénévoles avec un B majuscule, réussissent l'exploit de nous régaler et d'animer les crèches avec un thème différent tous les ans. Leurs prouesses techniques, inventives côtoient leur élan humain. Cette année, les huit civilisations anciennes nous font revisiter une fois encore nos connaissances scolaires ou estudiantines.

Le déjeuner, de rigueur à mi-parcours, nous rappelle entre autre, que le canard est l'Or « gras » du Gers!

Notre guide Simone, authentique gersoise, a su nous

« accrocher » avec ses explications. Son humour, sa gentillesse me font dire, lecteur, que la simplicité, le sourire, règles de base dans le Gers, font partie des richesses et du patrimoine de la Culture gasconne.

Tu sais, Lecteur, une journée de cet acabit organisée par l'ARCLM... j'aime.

Je te raconterai les sorties à venir et... à bientôt pour la prochaine.

G.B.



Sorties culturelles

• Mardi 10 mars

Visite du Pastel à Lecture

(Pas de randonnée ce jour)

Programme :

- Transport en car ;
- RDV à 8h30 - Place de la mairie, départ à 8h45, arrivée à Lecture vers 10 h
- Visite guidée de la ville
- Pique-nique (tiré du sac) prévu dans la salle polyvalente de Lecture à 12 h
- Après-midi, à partir de 14h30: le PASTEL

Depuis 1994, « Bleu Pastel de Lecture » développe un projet de remise en valeur du Pastel; la production d'un pigment pur d'un bleu exceptionnel, extrait des feuilles de cette plante crucifère à fleurs jaunes, *Isatis Tinctoria*, permet son utilisation pour les teintures et peintures, à l'usage des

Beaux- Arts, de la décoration et de l'industrie textile (vêtements, linge de maison, cosmétiques naturels etc...)

- 15h30: visite « Montée au clocher »...

- Dégustation de produits du terroir

- Retour à Merville vers 18 h.

Participation par adhérent: 6 euros pour la journée, le reste étant pris en charge par l'Association.

• Dimanche après-midi 26 avril

Concert « Autour de Georges Brassens »

Salle polyvalente de Merville à 15 heures

Pensez à réserver votre après-midi. ■

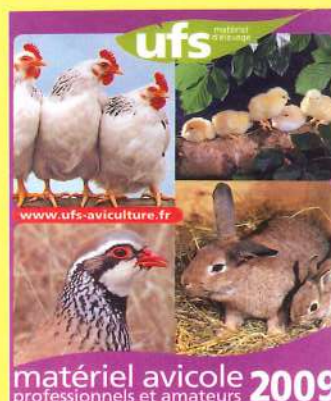
PLAN MANJAR E PLAN VIURE AL PAIS

Dimanche 26 avril

Bourse d'échange musicale

Si vous voulez échanger ou proposer à bas prix des partitions ou instruments de musique un emplacement vous sera réservé.

Contactez Natacha et Francis MASO.



6^e fête du canard

à la Ferme aux Téoulets
Chez Natacha et Francis MASO

900 route de Guinot
à Merville

Tél. : 0561 85 1965

Venez vous détendre et passer un agréable moment en famille autour de produits du terroir et des animaux de la ferme.

Basket Mervillois

Résultats (Classement provisoire)

- MINI POUSSINS MIXTES: 2^e
- POUSSINS MIXTES: 3^e
- BENJAMINS: 3^e
- BENJAMINES: 2^e
- MNIMES MASCULINS: 2^e ex-aequo
- CADETS: 3^e
Catégorie Région – entente avec Cornebarrieu
- CADETTES: 6^e
Catégorie Région – entente avec Cornebarrieu
- SENIORS MASCULINS: 1er ex-aequo
- SENIORS FEMININES: 2^e

Les dirigeants et les entraîneurs sont heureux de voir que le basket se classe en début de tableau dans toutes les catégories et félicitent les deux équipes en entente qui évoluent au niveau régional.

Prochains matches du calendrier:

SENIORS FEMININES:

promotion excellence départementale poule A

- 25 février à 21 h 00 MERVILLE reçoit BLAGNAC
- 14 mars à 20 h 30 MERVILLE reçoit FONSORRES 2
- 21 mars à 20 h 30 MERVILLE reçoit POINTIS DE RIV.
- 28 mars à 20 h 30 MERVILLE reçoit TOURNEFEUILLE

SENIORS MASCULINS:

honneur départementale poule A

- 14 mars à 18 h 30 MERVILLE reçoit VACQUIERS 2
- 21 mars à 18 h 30 MERVILLE reçoit LARDENNES 2
- 28 mars à 18 h 30 MERVILLE reçoit POINTIS DE RIV.

TRES IMPORTANT, LE 21 MARS NOTRE ÉQUIPE DE SENIORS MASCULINS JOUERA LA PREMIÈRE PLACE:

nous vous attendons nombreux et nombreuses à 18 h 30 pour les encourager!!!

Nous tenons à remercier les présidents des « 3 sociétés » qui nous cèdent la salle polyvalente le 21 mars afin que nous ne soyons pas déclarés forfait et que la rencontre puisse avoir lieu (initialement les matchs auraient dû être joués le 24 janvier, jour de la tempête). Merci à eux et nous vous invitons à participer à leur LOTO qui se déroulera la veille le vendredi 20 mars 2009 à 21 heures.

Détection de jeunes

Notre jeune sélectionnée Mélissa continue à évoluer dans le groupe des retenues pour représenter le département: nous la félicitons et l'encourageons pour les prochains tournois où elle représentera son club le basket Mervillois et la ville de Toulouse.

Les nouvelles sélections démarrent le 22 février pour les enfants nés en 1998: convoqués par la FFBB, nous vous tiendrons informés de la suite qui leur sera réservée. Les entraîneurs sont ainsi récompensés pour leur travail fourni et les jeunes sélectionnés pour leur effort à vouloir se dépasser dans ce sport. Félicitations à tous.

Nous remercions M. THOMAS, avec "l'Œuf de nos villages", qui soutient le basket Mervillois depuis quelques années: l'équipe de benjamins vient d'être équipée d'un ensemble maillot/short qu'il nous a offert. ■

Sur la photo: N° 15 Justin N° 5 Pierre
N° 14 Quentin N° 6 Johan
N° 13 Rémi N° 7 Rémi
N° 12 Enzo N° 9 Jean-christophe
N° 11 Jonathan N° 10 Clément
N° 4 Thibaut



Chorale des enfants de Merville

Le 28 janvier 2009 a eu lieu l'assemblée générale de la chorale. Bien des points ont été mis à l'ordre du jour concernant l'année écoulée. La Présidente félicite l'ensemble du groupe pour sa prestation et son dévouement. Cette année 2009, la chorale propose, dans la mesure du possible, d'animer par leur chant, les

cérémonies religieuses de mariage, qui auront lieu dans le Doyenné. Pour plus de renseignements, s'adresser à M^{me} Régine ESPARSEIL au 05 34 52 91 42. Toute personne qui voudrait s'associer à notre groupe sera la bienvenue. N'oublions pas qu'un peu de temps et de bonne volonté suffisent... ■

Au 3^e âge

Après l'assemblée générale du 8 janvier 2009, le bureau vous donne rendez-vous le jeudi 26 mars 2009 pour la Mounjetado avec un menu traditionnel de choix à la salle polyvalente à partir de 12 h 00. Prix de la journée 17 € ou 22 € avec la cotisation (pour ceux qui ne l'ont pas réglée). Se faire inscrire et régler la somme:

- soit à M^{me} ROUZEAUD au 05 61 85 00 90,
- soit à M. GENDRE au 05 61 85 01 44,
- soit à M. DELPECH au 05 61 85 02 17
- soit le jeudi après-midi, salle du 3^e âge.

Se faire inscrire avant le jeudi 19 mars dernier délai. Amicalement, A bientôt. ■

Le bureau.



Ecole de musique "Gabriel Fauré"

Le concert des professeurs

Cette série d'auditions s'est terminée par le traditionnel concert des professeurs, pour la Chandeleur **le 6 février 2009**. Nous avons eu droit à un très beau programme de musique classique par des musiciens que l'on peut qualifier de virtuoses, compte tenu de leur talent et de la qualité du spectacle présenté. Nous rappelons que cette soirée était gratuite et que l'église de Merville était chauffée !

Le trio A. FLAVIGNY, S. FLAVIGNY et B. GRENET.



Notre banda "Tapas Cymbales"

Ses 20 musiciens animeront entre autre, le carnaval des écoles de Merville. Ils ont déjà de nombreux contrats pour la saison d'été qui arrive et nous espérons que quelques musiciens amateurs pourront encore venir les aider, notamment des joueurs de saxo et des clarinettes.

Les auditions

Les élèves ont bien préparé leurs vacances de février. Ils nous ont offert des auditions qui ont été de très grands succès tous les jours **du 2 au 5 février 2009**. Les parents et amis sont venus nombreux écouter nos talentueux musiciens.

Nous précisons à ce sujet, que ces auditions sont libres et gratuites et que tout le monde peut y assister. Les prochaines auront lieu la dernière semaine de juin 2009, sans doute sous le préau de l'Espace JOUVION, si le temps le permet.

Le public venu très nombreux aux auditions.



Le groupe vocal "Evasion Musicale"

Il a repris les répétitions et le **prochain concert** est déjà prévu à Daux le **28 mars 2009** pour un festival de chorales.

Nous pensons également participer aux **concerts de chorales** « Mille chœurs pour un regard » de RETINA France pour la lutte contre les maladies des yeux **le 20 ou le 21 mars**. Nous sommes en « pourparlers » pour organiser une soirée en

notre belle église de Merville. Nous vous informerons des résultats par le panneau lumineux de la Mairie et par des affiches dans les magasins de Merville. ■

Concert de Noël 2008



Foyer rural de Merville

Théâtre

N'oubliez pas votre rendez-vous théâtre le **vendredi 6 mars** à 21 h dans la salle polyvalente. Nous vous convions à une formidable soirée placée sous le signe de la détente et du rire, avec le célèbre succès de Raymond VINCI et Jean VALMY : **J'y suis, j'y reste**. Une avalanche de quiproquos à ne rater sous aucun prétexte !

Vide grenier

Cette année encore le Foyer Rural organisera sa quatorzième édition du vide grenier qui aura lieu le dimanche 3 mai 2009.



Commencez dès aujourd'hui à faire l'inventaire de tous les objets, vêtements ou bibelots dont vous n'avez plus l'utilité, le soleil sera au rendez-vous... parole de grenouille. Les permanences pour les inscriptions auront lieu du 1 au 29 avril inclus, soit le

mercredi de 17 à 19 h, soit le samedi de 10 à 12 h. Elles se tiendront au premier étage du Foyer Rural, 20 Place du 11 novembre 1918. Tel: 05 61 06 33 95 à Merville.

Vous pouvez aussi consulter notre site

www.foyruraldemerville.com

Rencontres d'impro

le samedi 14 mars aura lieu au Foyer Rural de Grenade, la finale des rencontres d'impro. Cinq membres de la Section Théâtre de Merville participeront à cette finale qui débutera à 18 h 30. N'hésitez pas à

venir les encourager, le spectacle sera au rendez-vous.

Cours d'anglais

Courant janvier nous avons essayé de démarrer cette activité, mais faute de recul nécessaire, nous nous sommes heurtés à des difficultés, notamment de plages horaires, qui nous ont amené à abandonner provisoirement ce projet. Nous espérons toutefois le relancer prochainement. Plus d'informations vous seront données à l'occasion du prochain Forum des Associations. ■



L'AUTAN ET L'HARMATTAN, AMITIÉ MERVILLE/PEUPLES DU MONDE

La Mongolie :

Le pays des yourtes, des chameaux et des steppes orientales

Apéro culturel "Témoin d'ailleurs"

Présenté par Nomin-Erdene BOLOR

Vendredi 20 mars 2009

A 20h30 - Espace Jouvion

Nomin-Erdene Bolor est une jeune fille au pair dans la ville de Toulouse où elle s'est installée pour apprendre notre langue, le français.

Originaire de Oulan-Bator, capitale de la Mongolie, elle va étudier par ailleurs cette année le commerce international.

C'est avec son accent des steppes orientales qu'elle nous racontera son pays et l'histoire de son peuple situé entre la Chine et la Russie.

Entrée libre

Verre de l'amitié offert.



L'association L'Autan et L'Harmattan * Amitié Merville Peuples du Monde tiendra son **assemblée générale** annuelle le **samedi 14 mars 2009** en la salle Jouvion à partir de 17h30 et fêtera ses 3 ans d'existence. Un diaporama des activités de l'année suivi d'un apéritif amélioré lors duquel nous aurons l'occasion de goûter une pizza aux chenilles préparée par Laurent selon une recette burkinabè-italienne!

Tout le monde est cordialement invité.

Soirée théâtre

"Un Rendez-Vous sur le banc" pour retrouver le sourire.

"Rendez-vous sur le banc" est une comédie de Raymond Souplex, adaptée et mise en scène par Pierrot Corpel. Elle sera interprétée par l'Atelier Art-en-Ciel de Montrabé. Les nostalgiques se souviendront, les plus jeunes découvriront les personnages célèbres que sont Carmen et La Hurllette.

Les bénéfices de la soirée seront reversés à l'association L'Autan et

L'Harmattan et la Pouponnière Den Kanu pour leurs projets humanitaires au Burkina Faso.

C'est à **GRENADE**, salle du Foyer Rural (à côté de La Poste), le **samedi 28 mars** à 20h30 (le guichet sera ouvert à partir de 19h30).

- Entrée:
8€ pour les adultes
5€ pour les enfants
à partir de 12 ans. ■



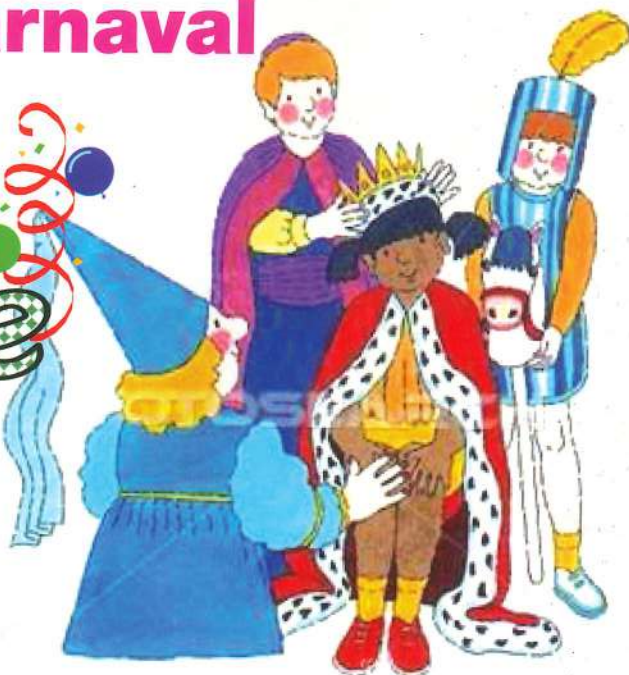
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MERVILLE

L'APEM fait son Carnaval

Carnaval de Merville

Samedi 28 mars 2009

Sur le thème
des contes et légendes



* **Rassemblement** à 15h30 sur le parking de l'école maternelle, les enfants pourront s'y faire maquiller!

* **Vente de cotillons** au profit des enfants des écoles

* **Goûter** offert aux enfants

Organisé par l'Apem, avec la participation de la municipalité, service technique et de l'Accem, de l'école maternelle et de la banda de Merville.